

ACTUALITÉS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2010-2015

 **TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

NEWSLETTER

www.tpm-agglo.fr

N°1

Décembre 2010



*Pose de la première pierre
des 24 logements sociaux
de la résidence « Les Corallines »
à Ollioules le 5 novembre dernier.*

EN BREF

2 octobre 2010 : c'est la date à laquelle le conseil communautaire de Toulon Provence Méditerranée a validé définitivement le Programme Local de l'Habitat 2010-2015 suite à l'avis favorable sans modification ni observation recueilli en comité régional de l'habitat le 21 juin dernier.

Le 20 novembre 2010, le conseil communautaire de Toulon Provence Méditerranée a voté après concertation avec les bailleurs sociaux notamment le nouveau dispositif d'aide au logement « Fonds d'Aide à l'Habitat » mis

en œuvre dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat 2010-2015. Ce dispositif sera applicable en janvier 2011. De nouvelles aides voient le jour tandis que pour le logement social l'aide de TPM se décline en fonction de la typologie et du produit livré.

Une première révision du PLH est programmée pour permettre l'intégration des objectifs de la commune de La Crau qui a rejoint Toulon Provence Méditerranée en juillet 2009 et l'inscription d'une 45^{ème} fiche au programme d'actions du PLH dénommée « Pour une meilleure prise en compte du vieillissement de la population ».

PLH LÉGISLATION

Le décret 2010 du 22 mars 2010 modifie l'article R123.2 du code de l'urbanisme et impose en cas de Plan d'Urbanisme Intercommunal la reprise du diagnostic et des objectifs du PLH dans le PLU intercommunal.

Le nouveau Prêt à taux zéro renforcé ou **PTZ plus** est le nouveau dispositif d'aide gouvernementale mis en place

en janvier 2011. Ce nouveau dispositif est destiné aux primo accédants pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien ; il sera majoré si le logement bénéficie de performance énergétique. Il convient d'attendre la publication au Journal Officiel pour connaître dans le détail les modalités. Le dispositif Pass Foncier pour sa part disparaît le 31 décembre 2010.

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES-LES-PALMIERS

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR

CONTACT
cvareliette@tpmed.org

INFORMATION INSEE

Si en 2005, la distinction entre les revenus les plus modestes et les revenus les plus élevés était constituée par la part du budget alimentaire, ce constat n'est plus valable actuellement.

Aujourd'hui, le logement crée la distinction entre les ménages. En effet, le budget logement pèse beaucoup

plus lourd sur les ménages modestes (25% contre 11% pour les milieux aisés).

En 25 ans cet indicateur a évolué de 12 points passant de 1,5% à 13,5% des revenus des ménages tous confondus.

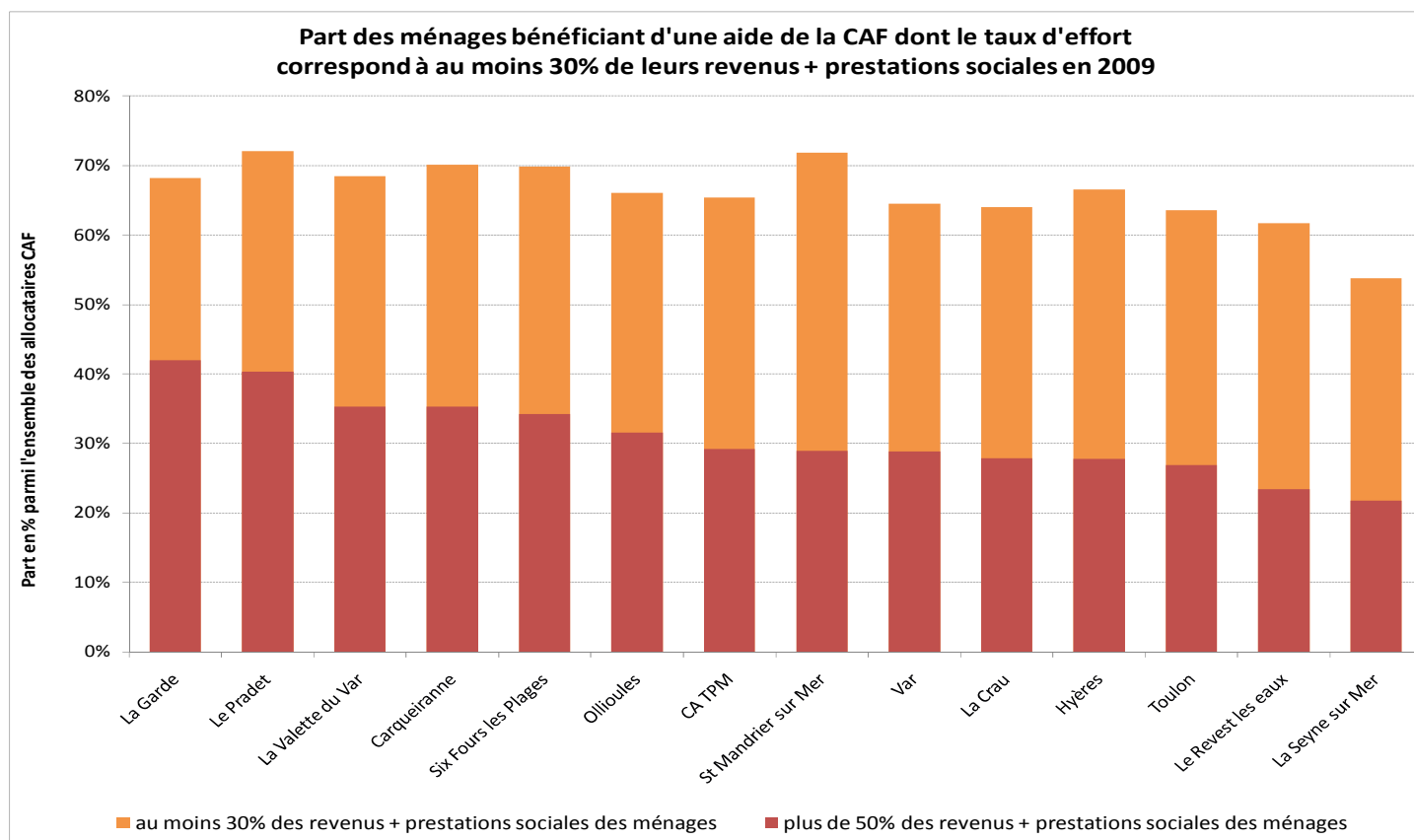
(Source : Le Monde hors série juillet 2010)

On constate ainsi que pour TPM le taux d'effort des allocataires CAF en 2009 est pour 30% d'entre eux égal à

30% du montant de leurs ressources et pour 33% d'entre eux supérieur à 50 % du montant de leurs ressources soit au total 63% des allocataires CAF qui ont un taux d'effort compris entre 30 et 50% du montant de leurs ressources corroborant ainsi l'information du Monde hors série de juillet 2010.

TAUX D'EFFORT POUR LES ALLOCATAIRES DE LA CAF SUR TPM EN 2009

(Source : CAF 2009/ Graph AUdat)



LE PLH 2010-2015 EN ACTIONS

Le baromètre du comité des financeurs

Pour suivre la programmation de logements sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée, la communauté d'agglomération réunit trimestriellement les partenaires institutionnels. Le troisième trimestre 2010 affiche une programmation sur l'ensemble des 12 communes de l'agglomération de 3952 logements sociaux. (Source : TPM/service habitat)

Afin de favoriser l'intégration du Programme Local de l'Habitat dans le document d'urbanisme communal (le Plan Local d'Urbanisme), une journée de sensibilisation des services de l'urbanisme des communes a été réalisée cette année avec la collaboration de la

communauté d'agglomération d'Avignon et de la communauté urbaine de Bordeaux.

120 logements conventionnés (social et intermédiaires) au sein du parc privé par an, c'est le nouvel objectif que devrait se fixer Toulon Provence Méditerranée dans le cadre d'une modification du règlement du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui devra également prendre en compte les nouvelles dispositions d'aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) de juillet 2010.

L'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise (**AUdat**) met en œuvre, dans le cadre d'une convention signée avec la communauté d'agglomération, l'observatoire de l'Habitat sur le territoire de TPM.

En 2011, la communauté d'agglomération lancera le marché d'études sur les copropriétés en difficulté sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée. Pour mieux prendre en compte les spécificités des territoires, le marché a été décomposé en missions de repérage, d'études préalables ou d'études pré opérationnelles.

La vacance locative fait l'objet d'une étude par l'AUdat. Dans le cadre du diagnostic, les élus participant à la commission Habitat de Toulon Provence Méditerranée ont souhaité mieux connaître cette dernière notamment celle dite structurelle ou de longue durée. Les résultats définitifs sont attendus début 2011.